

M. TÄNCER

IMPRESARIO HERVORRAGENDER KÜNSTLER DES IN- UND AUSLANDES
CONCESSIONIRTER THEATER- UND CONCERT-AGENT
I. GETREIDEMARKT 18, II. STOCK.

Telegramm-Adresse:
Theateragent Täncer Wien.

Telephon Nr. 8915.

Wien, den 2. Jüillet 1897

Monsieur J. Font

Barcelona

En reponse à votre honorée de 23 ecut je me suis bien renseigné et je me suis mis en relation avec les éditeurs pour l'affaire du votre opera et ont riens de me dire suivantes: L'Espagne ne possed pas une convention qui reserve les droits literaire en Europe. Tout le monde peut le reproquiere et imprimer les oeuvres espagnoles. Alors pour se conserver les droits il faudrais bien que vous aurez un arrangement avec un des nos éditeurs avant que l'oeuvre sera imprimer en Espagne. et quand de la façon que vous aller rendre et ceder toutes les droits à lui qui de sa part s'engage par papier timbré de vous en fournir la partie de votre benefice. Moi pour ma part je ferais toute les demarches pour nous conserver les droits des representations. Chez nous les directions ne payeront pas d'arantage que les grandes Scenes 10% d'arantages et les autres 5% rien entendu ça depende du succes de l'oeuvre.

Alle Zahlungen sind franco und loco Wien zu leisten.

L'éditeur me fera par son sous proposition
suivantes: il payera toute les frais de
l'imprimerie à sa charge et même et
payera 50% de la vente à sous, mensuelles.
Moi je toucherais les tantièmes que
ne regardent pas à l'éditeur et après
diminution de la participation pour
le traducteur et 10% entre méditation
pour moi j'y sous payera également
mensuelles.

En attendant de sous lire cher Monsieur
votre décision à cet égard. Agréez
mes considérations les plus parfaites
vos tout

Oberon

M. Jänzen